

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1016

présenté par
M. Le Déaut
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 19

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un milliard d'euros »,

les mots :

« des financements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'ouvrir le débat sur les recommandations de financement additionnel en 4 ans de la mission recherche et de l'enseignement supérieur, puisque 400 millions d'euros sont déjà fléchés sur les démonstrateurs.

Les recherches fondamentales sur l'agriculture, sur la préservation des eaux, des milieux, sur la biodiversité, sur les forêts et les sols, sur les impacts des produits chimiques sur l'environnement, sur la ville et les mobilités, sur le développement de méthodes naturelles performantes de sélection, sur les risques sanitaires, sur la géothermie, le stockage et la conversion de l'énergie, l'observation et la modélisation ne sont pas suffisamment soutenus dans nos universités et nos EPST.